



## ENQUETE PUBLIQUE MISE AU SOL LIGNE 18

27/07/2021

Difficile de trouver ce qui concerne le vélo dans le dossier d'enquête. Or le vélo fait maintenant partie intégrante des infrastructures de transport. De bons itinéraires de rabattements vélo multiplient considérablement le nombre de passagers ralliant les gares de façon écologique, avec des coûts financier et environnementaux sans commune mesure avec le rabattement automobile et ses parkings. Ces rabattements ne sont pas pris en compte dans les travaux de la SGP, et donc seront réalisés tardivement ou jamais. Ils seront de plus à la charge des collectivités locales donc compliqué à financer. Sur ce sujet, nous nous demandons comment l'enquête peut être utile.

Pour la partie mise au sol objet de cette enquête :

**Premièrement**, la ligne 18 va créer des linéaires infranchissables pour divers cheminements perpendiculaires existants. Des franchissements sont promis oralement, mais il faut les inscrire dans le marbre. Le problème se pose par exemple pour le Chemin Rural Numéro 17 de Villiers-le-Bâcle à Villeras

**Deuxièmement**, le projet de RERV proposé par les associations et soutenu par la région longe le tracé de la ligne. L'imbrication des travaux entre la ligne 18 et ceux de la RD36 fait que la piste cyclable du RERV n'est pas encore bien définie (souvent absente des figures) et cours donc le risque d'une définition ultérieure défavorable aux vélos.

**Troisièmement**, les liens cyclables du RERV avec le réseau local devrait aussi être étudiés. Ils devraient même être réalisé conjointement aux travaux de la RD36 et de la ligne 18. L'infrastructure de la ligne 18 contraint, en particulier à chaque intersection de voirie (au sens large), les espaces disponibles pour les réaliser. Par exemple, la piste cyclable et agricole de Châteaufort à Toussus le Noble (faisant partie de la Véloscénie) mérite des maintenant une liaison de qualité vers la piste le long de la D36 (RERV) et vers Châteaufort.

Heureusement, hors enquête, on trouve le [Compte-rendu de la réunion du Comité de mise au sol du 2 juillet 2021, présidée par Monsieur le Préfet de l'Essonne](#) qui traite beaucoup des traversées agricoles. On y trouve le plan de la piste cyclable qui suit la ligne 18 et qui fait partie du RERV. **On remarque que sa largeur est parfois inférieure aux 4m qui sont la norme de cet équipement, ce qui n'est pas admissible vu la largeur totale disponible hors ZPNAF.**

**Vu l'importance pour l'avenir du réseau cyclable, nous demandons donc au commissaire enquêteur d'émettre une réserve pour que la SGP réalise les plans du RERV et de chacune de ses intersections de façon à s'assurer, entre autres, que les ouvrages d'art (évidemment non modifiable même à long terme) sont dimensionnés pour assurer un maillage fin sécurisé du réseau cyclable\*. La réalisation de ces intersections devrait être réalisé par la SGP ou le CD91.**

**Une telle réserve sera plus suivi d'effet qu'une recommandation, et sera levée sans grosse difficultés.**

**JEAN MARC WEULERSSE pour MIEUX se DEPLACER à BICYCLETTE antenne PARIS-SACLAY**

**\* Il serait bien de se caler sur les normes en vigueurs aux Pays Bas.**